

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-10-1
Séance du vendredi 7 novembre 2008

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
ACTIONS DE L'OFFICE POUR LA LANGUE
ET LA CULTURE D'ALSACE
PROGRAMME POUR 2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au IIP 2008 Programme Langue et Culture Régionales,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'attribuer à l'Office pour la langue et la culture d'Alsace, appelé OLCA, pour les actions spécifiquement indiquées dans le rapport une subvention globale de 70 000 € au titre de 2008,
- ❖ autorise le Président à signer la convention de financement,

- ❖ précise que la dépense sera prélevée sur le chapitre 65 nature 6574 – enveloppe 20306 Programme E058 - fonction 28.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions